

MINISTERE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ETRANGERES MINISTERE DE LA CULTURE MINISTERE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse Jeudi 6 juin 2019

Restitution aux autorités péruviennes de trois pièces archéologiques saisies par la douane française en mars 2007

Ce jeudi 6 juin, à l'ambassade du Pérou à Paris, M. Rodolphe Gintz, directeur général des douanes et droits indirects, a remis à Mme Cristina Ronquillo, ambassadrice du Pérou en France, en présence de M. Fabrice Mauries, directeur-adjoint des Amériques au ministère de l'Europe et des affaires étrangères et d'un représentant du service des musées de France de la direction générale des patrimoines, trois pièces d'antiquité péruviennes, saisies par les services douaniers de Roissy en mars 2007.

Ces objets, deux statues en terre cuite et un bâton en bois sculpté, avaient été découverts par les douaniers lors du contrôle d'un colis postal en provenance du Pérou et à destination d'un particulier en France. Le document les accompagnant présentait les objets comme des répliques.

L'expert sollicité par les douaniers, spécialiste de l'Amérique pré-colombienne, a confirmé que les objets étaient authentiques et appartenaient à la culture Chancay et Chimu du Pérou, période classique (1 100 et 1 450 ap. JC) emblématiques du patrimoine culturel péruvien. Ils sont formellement interdits à l'exportation sans autorisation du gouvernement du Pérou.

Fidèle à ses engagements internationaux, notamment la Convention de 1970 de l'Unesco relative à la lutte contre le trafic illicite de biens culturels, la France a remis les biens culturels aux autorités péruviennes.

Contacts presse

Ministère de la Culture Service de presse <u>service-</u>

presse@culture.gouv.fr Tel: 01.40.15.80.20 Direction générale des Douanes et droits indirects presse@douane.finances.gouv.fr

Tél: 01 57 53 41 03

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères presse.dcp@diplomatie.gouv.fr

Tél: 01 43 17 57 57

Son excellence Cristina Ronquillo, ambassadrice du Pérou en France a déclaré : « Le trafic illicite de biens culturels constitue un délit grave envers la culture et l'héritage des générations futures. C'est pour cela que durant les dernières années, le Pérou s'est engagé fortement dans les actions de récupération, restitution et rapatriement de notre patrimoine culturel. En parallèle, le Pérou participe activement aux forums multilatéraux. Nous sommes fiers de ce haut niveau de coopération bilatérale avec la France et notre pays ainsi que du travail sans relâche des autorités françaises en la matière ».

Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, a déclaré : « Je salue la qualité de notre coopération avec le Pérou sur ce dossier qui permet le retour de ces biens culturels soustraits illégalement à leur pays d'origine. La France est déterminée à lutter contre le trafic illicite de biens culturels et continue à mener une forte mobilisation à l'échelle multilatérale autour de la protection du patrimoine culturel. »

Franck Riester, ministre de la culture, a déclaré « Je me réjouis de cette remise, à la faveur d'une saisie douanière de trois pièces archéologiques qui témoignent du riche patrimoine des civilisations anciennes du Pérou. Je tenais à remercier et à féliciter la coopération et la coordination du ministère de la Culture et de la douane qui combattent sans relâche le trafic des biens culturels. La France est particulièrement impliquée pour mobiliser la communauté internationale autour de la protection du patrimoine culturel.

Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics, a déclaré « En 2018, les services douaniers ont réalisé 48 constatations portant sur près de 15 000 biens culturels. Ils contribuent ainsi à la préservation du patrimoine culturel de l'humanité et combattent les trafics qui concourent à sa dispersion. Restituer ces objets est l'aboutissement de cette démarche, une grande fierté et une grande joie pour les douaniers français. »



Contacts presse

Ministère de la Culture Service de presse <u>service-</u>

presse@culture.gouv.fr Tel: 01.40.15.80.20 Direction générale des Douanes et droits indirects presse@douane.finances.gouv.fr

Tél: 01 57 53 41 03

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères presse.dcp@diplomatie.gouv.fr

Tél: 01 43 17 57 57